

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 Budget annexe 12406 - Energies renouvelables

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif 2022 composé de 2 sections (exploitation et investissement) a été voté le 15 mars 2023 par le conseil municipal. Il est consultable sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section d'exploitation

A) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses totales sont de 28 354.11 € en 2022 contre 41 394.19 € en 2021. Cette baisse s'explique par la minoration de la subvention exceptionnelle versée au budget de la chaufferie : 27 000 € au lieu de 39 500 €.

B) Les recettes d'exploitation

Les recettes s'élèvent à 22 333.91 € alors qu'elles étaient de 37 260.42 € en 2021. Elles sont constituées par la seule vente de l'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques. En 2022, la production des 3 compteurs a été facturée ce qui n'avait pas pu se faire en 2021 suite à une incohérence d'index. Par ailleurs, la facturation du compteur non relevé l'an dernier a été établie en 2022. Toutefois, la production des 3 panneaux installés il y a 10 ans baisse significativement. A noter que la participation d'EDF EN (30 000 € pour la maison des énergies renouvelables) n'a pas été encaissée sur le budget des énergies renouvelables, contrairement à 2021, mais sur le budget principal, ce dernier supportant les charges de personnel correspondantes.

C) Résultat d'exploitation 2022

Recettes	22 333.91 €
Dépenses	28 354.11 €
Résultat 2022	- 6 020.20 €
Excédent 2021 reporté	31 366.31 €
Excédent 2022	25 346.11 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2021(31 366.31 €) défalqué du déficit 2022 (6 020.20 €) génère un excédent total de fonctionnement cumulé de 25 346.11 €.

III. La section d'investissement

Sans objet.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 16 mars 2023
Le Premier adjoint,
Cyril MALLET